

Liberté Égalité Fraternité



Charleville-Mézières, le 26 décembre 2020

## **POINT DE SITUATION N° 208**

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

# Bilan épidémiologique dans les Ardennes - COVID-19

### Point de situation au 26 décembre 2020 :

Cas confirmés COVID: 12 082

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 12 (-)

Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 90 (-)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 85 (-)

197 décès à l'hôpital (+3 depuis le 23 décembre))

80 décès en EHPAD au 23 décembre (cette donnée sera actualisée le 28 décembre)

538 retours à domicile (+11 depuis le 23 décembre)

Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.

Aide sociale à l'enfance : 1

Autre : 3 Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 4

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10 Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0 Etablissement sanitaire : 8

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Evénement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3

Milieu professionnel (entreprise) : 17 Milieu scolaire et universitaire : 4

Secteur aide à domicile : 3

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...): 1

### **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 346,5 au 25 décembre** (325,4 au 23 décembre 2020) **Taux de positivité (2) : 4,8 % au 25 décembre** (6 % au 23 décembre 2020)

- (1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9; J-3] pour 100 000 habitants. L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.
- (2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

A la suite des annonces du Premier ministre, le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 organise la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu. Le tableau des mesures applicables a été mis à jour.

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.